[FR]

Travail et technique : rythmes de l'automation et résistances au changement technologique

Lorenzo Avellino, Frédéric Deshusses, Alfredo Mignini

Cet appel à contribution voudrait ouvrir la possibilité de poser à nouveaux frais des questions proprement historiques sur la question du changement technique en tant que moteur de conflits entre le capital et le travail. En particulier, nous souhaiterions susciter des études de cas situées dans différentes périodes et des réflexions dans le temps long du cycle industrialisation/désindustrialisation. Nous voudrions également ouvrir des dialogues entre les historiographies italophones et francophones portant sur ces questions.

Les contributions, qui pourront être proposées et rédigées en italien, en français ou en anglais, devraient s'intégrer dans l'un des quatre axes suivants:

- 1. Rythmes de l'automatisation. La mise en œuvre des innovations techniques peut prendre des rythmes divers, selon les contextes géographiques, les cultures du travail et les capacités d'investissement des entités qui les portent. On pourrait par exemple examiner les modalités de la persistance de certaines techniques en fonction de la disponibilité d'une main-d'œuvre bon marché, mais aussi comment des états différents d'un système technique coexistent et quelles sont les conséquences de cette coexistence. Surtout, on pourra se demander si des formes de conflictualité (relatives ou non à la technique) ralentissent ou au contraire accélèrent la mise en œuvre d'innovations techniques.
- 2. Les ratés de l'innovation technique et les résistances. Quelles sont les conséquences de la mise en œuvre de techniques expérimentales pour les travailleuses et les travailleurs qui sont amené·es à les employer ? Observe-t-on des formes de conflictualité (grèves, refus d'employer certains procédés, ralentissement de la production) liées à des techniques expérimentales ou impraticables ? Si oui, quelles en sont les issues ? Qui sont les actrices et les acteurs de ces tensions et, en particulier, comment l'encadrement intermédiaire est-il mis à contribution pour mettre en œuvre les techniques nouvelles ?
- 3. Mesure et partage des gains de productivité. Comment les gains de productivité liés à une innovation technique sont-ils mesurés par les différentes actrices et acteurs qui peuvent prétendre à leur partage ? Comment les travailleuses et travailleurs mesurent-elles et décrivent-elles l'intensification du travail ? Ces mesures donnent-elles lieu à des conflits, quels en sont les aspects et comment sont-ils résolus ?
- 4. **Qualification, formation, expertise.** Si la déqualification liée aux innovations techniques semble une évidence, on aurait tort de négliger le fait que l'innovation technique fait aussi apparaître de nouvelles formes de savoir-faire qui sont parfois valorisés par les travailleurs et travailleuses soit parce qu'ils distinguent deux générations, soit parce que la nature de la pénibilité du travail est modifiée dans un sens qui peut paraître avantageux ou symboliquement préférable. Ces

adaptations de la qualification produisent-elles des conflits au sein même de la classe ouvrière ?

Des propositions relatives au secteur agricole, qui, quoiqu'il ait subi une modernisation technique accélérée, reste le parent pauvre des travaux sur la mécanisation et l'automatisation, seraient appréciées. De même, des études de cas qui articuleraient travail reproductif et innovation technique seraient les bienvenues.

Les propositions de contribution (une page maximum), en italien, en français ou en anglais, doivent parvenir au plus tard le **31 juillet 2023** à l'adresse : <u>automaticzap@tarcab.net</u>

« Zapruder » se caractérise par son ouverture à une grande variété de typologies d'articles avec une attention forte aux éléments visuels (depuis quelque temps par exemple les bandes dessinées) et aux méthodes non conventionnelles de transmission du savoir historique. Nous vous invitons donc à consulter le « <u>vademecum sulle rubriche</u> » qui peuvent figurer dans les numéros et à nous contacter pour toute question ou demande d'éclaircissement.

L'acceptation des contributions sera communiquée début octobre 2023 et les articles devront être rendus au plus tard le **7 janvier 2024**. Les autrices et les auteurs sont prié·es d'indiquer dans quelle rubrique leur proposition pourrait éventuellement s'insérer, en tenant compte des indications rédactionnelles (par exemple 35'000 caractères maximum pour la rubrique Zoom et 20'000 pour la rubrique Schegge).